

Image not found or type unknown



Cession de bail commercial

Par **kytan**, le **12/12/2011** à **21:24**

Bonjour, je suis étudiante et j'ai une question à laquelle je ne trouve pas de réponse: si je cède mon bail commercial (bail que j'exploite depuis 2 ans par exemple) est-ce que le cessionnaire reprends le bail à 2 ans ou est-ce qu'il bénéficie d'un nouveau bail de 9 années entières par exemple ?? je ne sais pas si j'ai été assez claire mais j'espère vraiment une réponse rapide. merci.